

TOURNOI DE DOUBLES VÉTÉRANS

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
RESPONSABLE DE LA COMPÉTITION	3
ART. 1 / PRINCIPE	3
ART. 2 / CONDITIONS DE PARTICIPATION	3
ART. 3 / DÉROULEMENT SPORTIF	4
ART. 4 / JUGE-ARBITRAGE	4
ART. 5 / RÉCOMPENSES	4
ART. 6 / RESPONSABILITÉS	5
ART. 7 / ACCEPTATION	5

RESPONSABLE DE LA COMPÉTITION

M. Thierry CAMPOT

Tél. 06.78.87.75.96

Mail : veterans@cd16tt.fr

Autre contact : Secrétariat du comité

Tél : 05.45.25.32.54

Mail : secretariat@cd16tt.fr

ART. 1 / PRINCIPE

01 //// Le Comité Charente de Tennis de Table organise un tournoi départemental de doubles vétérans à la salle de Tennis de Table, Rue du Champ de Penot à MORNAC (16600), le samedi 31 janvier 2026.

ART. 2 / CONDITIONS DE PARTICIPATION

01 //// Ce tournoi est ouvert à tous les licencié·es Loisir ou Compétition, âgé·es de 40 ans et plus au 1er janvier de la saison en cours (donc V40 et plus) et à jour de leur certification médicale.

02 //// Une paire peut-être composée de joueuses ou joueurs de différents clubs, catégories sportives et/ou sexe, sans limitation.

03 //// Une joueuse ou un joueur licencié Loisir ne peut s'inscrire qu'avec une autre personne licenciée également en Loisir.

04 //// Les joueur·ses doivent s'inscrire, avant la date limite du 28 janvier 2026, sur le site du Comité (comitettt16.fr/criterium-veterans-2026).

05 //// Le droit d'inscription à cette compétition est fixé à 2€ par joueur·se, soit 4€ par paire. Le paiement se fera sur place le jour de l'épreuve.

06 //// Les inscriptions sont limitées à 16 paires par tableau, dans la limite de 2 tableaux maximum.

07 //// Seules les 32 premières inscriptions seront prises en compte. Une liste d'attente sera mise en place pour les inscriptions suivantes afin de pallier d'éventuels forfaits de dernière minute.

ART. 3 / DÉROULEMENT SPORTIF

01 //// L'épreuve se déroulera le samedi 31 janvier 2026 ; Pointage 09h00 – Début à 09h30.

02 //// Les paires sont réparties selon des tableaux de 16, au format classement intégral.

03 //// Les paires sont réparties dans chaque tableau en fonction du total des points officiels de 2^{ème} phase des deux joueuses ou joueurs composant le double.

04 //// Les paires classées 1 à 16 seront placées dans le tableau A, celles classées 17 à 32 dans le tableau B.

05 //// Après le premier tour du tableau, les paires gagnantes sont reversées dans la partie principale du tableau et les paires perdantes dans la partie consolante.

06 //// Toutes les parties se disputent aux meilleurs des 5 manches.

07 //// Les balles sont fournies par le club organisateur.

08 //// Un tableau est créé spécialement pour les paires Loisir. Son déroulement est décidé en fonction du nombre de participants.

ART. 4 / JUGE-ARBITRAGE

01 //// Le juge-arbitre principal de l'épreuve est Thierry CAMPOT (JA2), et sera secondé par un ou deux juges-arbitres adjoints (JA2).

02 //// Le juge-arbitre principal a toute autorité en cas de litige.

ART. 5 / RÉCOMPENSES

01 //// Les trois premières équipes des deux tableaux principaux seront récompensées.

02 //// Les deux premières équipes des deux tableaux consolantes seront récompensées.

03 //// Les trois premières équipes du tableau Loisir seront récompensées.

ART. 6 / RESPONSABILITÉS

01 //// Le Comité Charente de Tennis de Table ainsi que le club organisateur déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Évitez de laisser vos affaires dans les vestiaires.

ART. 7 / ACCEPTATION

01 //// La participation au tournoi implique de fait l'acceptation du présent règlement.